

ARRETE CONJOINT N° **00014** /MINESUP - MINEPIA DU **20 JUL 2018**

Portant ouverture du concours d'entrée en première année du cycle de Diplôme Universitaire de Technologie des filières Pêche (Lieutenant de Pêche), Mécanique Marine (officier de 3^{ème} classe), Technologie de pêche et Aquaculture au Limbe Nautical Arts and Fisheries Institute « LINAFL », et fixant le nombre de places offertes, au titre de l'année académique 2018/2019.

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET

LE MINISTRE DE L'ÉLEVAGE, DES PÊCHES ET DES INDUSTRIES ANIMALES

- Vu la Constitution ;
 Vu la loi N° 2005/005 du 16 avril 2005 portant orientation de l'enseignement Supérieur ;
 Vu le décret N° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du gouvernement ;
 Vu le décret n°2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
 Vu le décret n°2015/434 du 02 octobre 2015 portant réaménagement du Gouvernement ; modifié et complété par le décret 2018/190 du 02 mars 2018 ;
 Vu le décret n° 2012/433 du 1er octobre 2012 portant organisation du ministère de l'Enseignement Supérieur ;
 Vu le décret n° 2012/ 382 du 14 septembre 2012 portant organisation du ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales ;
 Vu le Décret N° 2015/374 du 12 août 2015 portant création, organisation et fonctionnement du Limbe Nautical Arts and Fisheries Institute ;
 Vu l'arrêté n°18/ 0091/MINESUP/SG/DAUQ/SE du 22 Février 2018 fixant le calendrier des concours d'entrée dans les Etablissements des Universités d'Etat du Cameroun, au titre de l'année académique 2018/2019.

ARRESENT:

Article 1 : Un concours sur épreuves écrites et orales d'entrée en première année du cycle de Diplôme Universitaire de Technologie des filières Pêche (Lieutenant de Pêche), Mécanique Marine (officier de 3^{ème} classe) au Limbe Nautical Arts and Fisheries Institute « LINAFL » au titre de l'année académique 2018/2019 est ouvert dans les centres ci – après Douala, Garoua, Limbe, Yaoundé.

Article 2 : les épreuves écrites auront lieu du 08 et 09 septembre 2018 dans les centres Douala, Garoua ; Limbe et Yaoundé.

Article 3 : les épreuves orales, physiques et médicales auront lieu du 22 et 23 septembre 2018 au centre unique de Limbe.

Article 4 : Ce concours concerne les filières, les centres et les places offertes réparties ainsi qui suivent :

N°	Filière	Nombre de places	Centre de Concours
1	PECHE (Lieutenant de pêche)	15	✓ Douala ; ✓ Garoua ✓ Limbe ; ✓ Yaoundé.
2	MECANIQUE MARINE (Officier mécanicien naval de 3 ^{ème} classe)	20	
3	AQUACULTURE	20	
4	TECHNOLOGIE DE PECHE	20	
TOTAL		75	

Peuvent faire acte de candidature tous les camerounais de deux sexes titulaire d'un des diplômes suivants :

- Baccalauréat C,D,E,F ou GCE A Level in at least two (02) papers in sciences subject ou tout autre diplôme admis en équivalence par le Ministère de l'Enseignement Supérieur. **La limite d'âge est comprise entre 17 et 30 ans comptée à partir du 1^{er} janvier 2018.**

Article 6 : Les candidats étrangers sont recrutés sur étude de dossier et ne seront définitivement admis qu'après un test médical.

Article 7 : DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature comprendront :

- 1) Une fiche de candidature à retirer soit au LINAFL, soit dans toutes les Délégations Régionales du Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales, ou à télécharger sur les sites web : <http://www.linafi.cm>; <http://www.minesup.gov.cm> ; <http://www.minepia.gov.cm>
- 2) Une copie certifiée conforme de l'acte de naissance, datant de moins de trois mois ;
- 3) Une photocopie de la carte nationale d'identité ou un récépissé ;
- 4) Une copie certifiée conforme du diplôme correspondant, ou une Attestation de réussite datant de moins de trois mois ;
- 5) Un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) datant de moins de trois mois ;
- 6) Un certificat médical délivré par un médecin reconnu par de l'administration ;
- 7) Un reçu de versement au compte du Limbe Nautical Arts and Fisheries Institute

N° 10001068406351014000104 domicilié à la **BICEC**, d'une somme de 20.000(**vingt mille**) FCFA représentant les frais de concours et portant le nom du candidat.

NB : Aucune autre forme de paiement n'est acceptée ;

- 8) Deux photos 4X4 à agraffer sur la fiche de candidature ;
- 9) Une autorisation de concourir (pour tous les agents publics) délivré par le Ministère utilisateur ;
- 10) Une enveloppe A4 timbrée à 500 francs CFA (timbre poste) portant l'adresse complète du candidat.

Les dossiers complets doivent être déposés à LINAFL à Limbe ou dans les dix (10) délégations régionales du Ministère de l'Élevage, des Pêches et de l'Industrie Animale au plus tard le **vendredi 1er septembre 2018 à 15h30.**

A. FRAIS EXIGIBLES AU TITRE DE L'ANNEE ACADEMIQUE 2018/2019.

- Les frais de scolarité s'élèvent à 500.000 F CFA.

B. FRAIS DE RESTAURATION ET HEBERGEMENT AU TITRE DE L'ANNEE ACADEMIQUE 2018/2019.

- Hébergement : 100.000 F CFA ;
- Restauration : 405.000 F CFA.

Les candidats peuvent composer sous réserve de l'obtention du diplôme.

N°	FILIERES	EPREUVES	DUREE	COEFFICIENT
1	PECHE (Lieutenant de pêche)	Mathématiques	2H	4
		Physique	2H	4
		Culture Générale	1H	1
		Anglais /French	1H	1
2	MECANIQUE MARINE (Officier mécanicien naval de 3 ^{ème} classe)	Mathématiques	2H	4
		Physique	2H	4
		Culture Générale	1H	1
		Anglais pour francophone French for anglophone	1H	1
3	AQUACULTURE	Chimie	2H	4
		Biologie	2H	4
		Culture Générale	1H	1
		Anglais pour francophone French for anglophone	1H	1
4	TECHNOLOGIE DE PECHE	Chimie	2H	4
		Biologie	2H	4
		Culture Générale	1H	1
		Anglais pour francophone French for anglophone	1H	1

Article 09 : les candidats sont invités à se présenter devant les salles d'examens 30 minutes avant le début de chaque épreuve, munis de leur carte nationale d'identité.

Article 10 : Le Directeur des Accréditations Universitaires et de la Qualité et le Directeur du Limbe Nautical Arts and Fisheries Institute sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, communiqué en français et en anglais partout où besoin sera.

Yaoundé le

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur,



Handwritten signature in red ink: Jeanine Ndongo

Le Ministre de l'Elevage, des Pêches
et de l'Industries Animales,



Docteur TAÏGA